

Syndicat DEPART Compte rendu du Comité syndical du 7 juin 2018

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a déclaré la séance officiellement ouverte en rappelant l'importance de ce comité consacré à la dernière réinstallation du bureau syndical suite aux adhésions des communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche, et du Pays d'Othe. Après avoir proposé à Monsieur Christophe TOURNEMEULLE, benjamin, d'exercer la fonction de secrétaire, il a fait procéder au vote du compte-rendu de la séance du 19 mars 2018, adopté à l'unanimité, puis a rappelé l'ordre du jour :

- Election du Président
- Détermination de la composition du Bureau
- Election des Vice-Présidents
- Election des Membres du Bureau
- Adoption du règlement intérieur du comité syndical
- Délégation des avis
- Désignation des représentants du syndicat à la Fédération nationale des SCoT
- Adoption du règlement des congés-absences-temps de travail du personnel
- Modification du règlement du Compte Epargne Temps
- Prescription complémentaire pour la révision du SCoT
- Adhésion au service de médecine préventive du CDG10
- Mutualisation avec le CDG54 dans le cadre du RGPD
- Questions diverses

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ensuite transmis la présidence de l'assemblée au doyen d'âge, Monsieur Henri PETIT de BANTEL, afin de procéder à l'élection du Président.

Monsieur Henri PETIT de BANTEL a tout d'abord remercié, au nom de l'équipe sortante, le Président sortant pour les années de travail effectuées dans un esprit d'amitié et d'efficacité. Puis, afin de procéder à l'élection du nouveau Président du syndicat, il a proposé à Monsieur Jean-Luc DRAGON et Monsieur Olivier DUQUESNOY les fonctions d'assesseurs pour constituer le bureau de vote.

Monsieur Henri PETIT de BANTEL a proposé la candidature de Monsieur Jean-Pierre ABEL et appelé à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, les délégués syndicaux ont été appelés à voter à l'aide du boîtier de vote électronique qui leur avait été remis. Après affichage des résultats, Monsieur Jean-Pierre ABEL a été installé dans ses fonctions de Président, élu à 84 voix pour.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a remercié les délégués pour leur confiance renouvelée et a repris la présidence de séance pour proposer au comité syndical de déterminer la nouvelle composition du Bureau. Il a proposé le passage du Bureau à 26 personnes, soit 1 Président, 9 Vice-Présidents et 16 membres, afin de permettre une représentation de l'ensemble des territoires composant le périmètre du syndicat. Cette composition a été votée à 84 voix pour.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ensuite fait procéder à l'élection des Vice-Présidents et membres du Bureau.

Il a proposé les candidatures aux postes de Vice-Présidents de Madame Claude HOMEHR, de Monsieur Christian BLASSON, de Monsieur Olivier JACQUINET, de Monsieur Gilles JACQUARD, de Monsieur David LELUBRE, de Monsieur Henri PETIT de BANTEL, de Madame Solange GAUDY, de Monsieur Roger BATAILLE et de Monsieur Yves FOURNIER. Aucune autre candidature n'a été enregistrée. Les résultats des votes ont été les suivants : 81 voix pour Madame Claude HOMEHR, 76 voix pour Monsieur Christian BLASSON, 70 voix pour Monsieur Olivier JACQUINET, 64 voix pour Monsieur Gilles JACQUARD, 57 voix pour Monsieur David LELUBRE, 75 voix pour Monsieur Henri PETIT de BANTEL, 68 voix pour Madame Solange GAUDY, 65 voix pour Monsieur Roger BATAILLE et 48 voix pour Monsieur Yves FOURNIER.

Pour l'élection des 16 membres du Bureau, les résultats des votes ont été les suivants pour les candidatures proposées : 68 voix pour Monsieur Jean-Jacques ARNAUD, 62 voix pour Monsieur Thierry BLASCO, 59 voix pour Monsieur Philippe COTEL, 73 voix pour Monsieur Jacques GACHOWSKI, 72 voix pour Monsieur Dominique LUISE, 70 voix pour Monsieur Denis POTTIER, 60 voix pour Monsieur Christian BRANLE, 61 voix pour Monsieur Patrick DYON, 72 voix pour Monsieur James GAUTHIER, 62 voix pour Monsieur Bruno PITTIA, 56 voix pour Monsieur Daniel CHAUCHEFOIN, 58 voix pour Madame Marion QUARTIER, 67 voix pour Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE, 71 voix pour Monsieur Patrick MAUFROY, 45 voix pour Monsieur Jean POUILLOT et 52 voix pour Madame Jannick DERA EVE.

Avant de procéder à la lecture du rapport suivant, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a tenu à remercier les maires, présidents des intercommunalités, conseillers communautaires et communaux ayant souhaité rejoindre le syndicat pour leur engagement et leur confiance. Il a rappelé à l'assemblée l'évolution importante du périmètre du syndicat DEPART, regroupant désormais 9 EPCI soit 352 communes, ce travail à large échelle nécessitant toute l'énergie et tout l'investissement de l'ensemble des anciens et nouveaux membres du Bureau et Vice-Présidents élus.

La séance s'est poursuivie avec la lecture par Monsieur Christian BLASSON de l'adoption du règlement intérieur du comité syndical. Ce règlement intérieur s'inscrit en complément des statuts du syndicat et du code général des collectivités territoriales pour préciser certaines modalités de fonctionnement du comité syndical. Le rapport a été adopté avec 87 voix pour.

Monsieur Gilles JACQUARD a ensuite donné lecture au comité syndical du rapport relatif à la délégation des avis sur les documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale), ainsi que sur d'autres plans ou schémas, ces avis devant généralement être transmis dans un délai de deux à trois mois à compter de la transmission des dossiers. La délibération porte aussi sur les éventuelles demandes de dérogation au titre de l'article L.142-5 du code de l'urbanisme. Le comité a décidé de déléguer l'expression de ces avis ou accords au Président après examen des dossiers en Bureau, ou à un suppléant choisi parmi les membres du Bureau en cas d'empêchement du Président. Le rapport a été adopté à la majorité, avec 86 voix pour.

Madame Claude HOMEHR a ensuite proposé la désignation des représentants à la Fédération Nationale des SCoT, à laquelle le syndicat DEPART est adhérent depuis 2011. Le comité syndical a décidé de désigner, pour siéger à la Fédération, le Président Jean-Pierre ABEL ainsi qu'un suppléant choisi parmi les membres du Bureau en cas d'empêchement du Président. Le rapport a été adopté à la majorité (85 voix pour).

Monsieur Denis POTTIER a donné lecture des dispositions du règlement d'application des congés, de l'aménagement et de la réduction du temps de travail du personnel du syndicat DEPART. Le comité syndical a voté l'adoption de ce règlement avec 80 voix pour.

Monsieur Denis POTTIER a poursuivi avec la présentation de la modification du règlement précisant les modalités de fonctionnement, de gestion et de fermeture du Compte Epargne Temps pour les agents du syndicat, acceptée à 75 voix pour.

Madame Claude HOMEHR a par la suite présenté à l'assemblée les objectifs poursuivis et les modalités de concertation définies dans le cadre de la prescription complémentaire de la révision du SCoT. Le syndicat DEPART ayant prescrit la révision du SCoT de la région troyenne lors de sa séance du 14 décembre 2016, cette délibération complémentaire fait suite à l'aboutissement de la procédure d'extension du périmètre du syndicat suite aux adhésions des communautés de communes du Chaourçois et du Val d'Armance, et du Pays d'Othe, actées par arrêté préfectoral du 26 avril 2018. Le comité syndical a ainsi prescrit la révision du SCoT de la région troyenne valant élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube avec 84 voix pour.

A titre d'information, Madame Claudie LEITZ a fait un point d'étape sur l'état d'avancement du SCoT. Suite aux six réunions en groupes territoriaux organisées entre mars et avril, le Collectif de construction s'est réuni le 17 mai 2018 pour le bilan des échanges, les résultats de l'exploitation des questionnaires et la présentation de la note d'enjeux de l'Etat. Une trame de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) a ainsi pu être esquissée et présentée aux personnes publiques associées lors du Collectif de partage du 7 juin 2018. Le PADD proposé s'articule autour des items suivants :

« Les Territoires de l'Aube,

- **des territoires qui jouent la complémentarité urbain/périurbain/rural**
 - pour préserver la qualité de vie et favoriser la redynamisation de nos bourgs-centres,
 - pour une offre d'habitat adaptée aux besoins,
 - pour une urbanisation maîtrisée et de qualité qui s'inscrit dans son environnement.
- **des territoires qui s'appuient sur leurs identités et leurs spécificités**
 - pour préserver la diversité de nos paysages et de nos richesses écologiques,
 - pour la valorisation de nos patrimoines et de nos potentiels touristiques,
 - pour valoriser nos ressources agricoles et forestières locales.
- **des territoires qui organisent ensemble leur développement**
 - pour être plus résilients face aux événements climatiques,
 - pour des espaces économiques et commerciaux attractifs,
 - pour articuler les modes de déplacement et faciliter la mobilité dans les territoires. »

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a indiqué que la prochaine séance du comité, le 5 juillet 2018, serait consacrée au débat sur les orientations du PADD, phase importante de la procédure SCoT. Une fois cette étape réalisée, la démarche pourra se poursuivre. Ainsi, à partir de septembre, le travail reprendra sur le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) qui déclinera de manière réglementaire les orientations du SCoT.

Madame Claude HOMEHR a ensuite donné lecture des modalités d'adhésion du syndicat DEPART au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Aube pour les agents du syndicat. Le comité syndical a approuvé la convention proposée avec 82 voix pour.

Enfin, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a proposé au comité syndical la mutualisation avec le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle pour adhérer au service RGPD, pour la désignation d'un délégué à la protection des données. Le rapport a été adopté à la majorité (79 voix pour).

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a chaleureusement remercié l'assemblée et clôturé la séance.